

Compte rendu de séance

Séance du 13 février 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 13 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, M. LATREILLE David, M. LEBRETON David, M. MARION Bertrand.

Absents Excusés :

- Mme GATEL Carole : procuration à M.FAUVEL Marc.
- Mme BASLE Marie-Pierre : procuration à M.LEBRETON David.
- Mme CHESNAIS Laëtitia : procuration à M. DAVENEL Dominique.
- Mme MARTIN Bernadette : procuration à Mme GUILLEUX Monique.
- Mme LERAY Stéphanie : procuration à M. LETORT Anthony.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 06/02/2017

Date d'affichage : 16/02/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme Monique GUILLEUX

Objet(s) des délibérations

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- ➔ Délibération : Travaux pour déplacement de canalisation.
- ➔ 1 DIA : bien situé Rue de Bellevue.

SOMMAIRE

Délibération : Lancement de la consultation pour le choix de l'architecte concernant la construction d'une cantine scolaire

Délibération : Travaux de déplacement de canalisations

Délibération : Modification des travaux de viabilisation pour NÉOTOA

D.I.A. : Rue de Bellevue

QUESTIONS DIVERSES

Réf : 2017-02-08– Lancement de la consultation pour le choix de l'architecte concernant la construction d'une cantine scolaire

Dans le cadre du projet de construction d'une cantine scolaire, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

La consultation se fera sous forme de procédure adaptée. Le dossier pourra être retiré en Mairie ou sur le site « Mégalis Bretagne ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation de bureaux d'études et autorise Mr Le Maire à signer tout document y afférent.

Réf : 2017-02-09– Travaux de déplacement de canalisations

Mr Le Maire rappelle que lors de la séance du 17/10/2016, il avait informé le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de déplacer des conduites d'eau dans le cadre des travaux du giratoire et en prévision du projet de la cantine scolaire :

- Coût déplacement de conduites d'eau :

Devis du Syndicat des Eaux de Chateaubourg :

- ⇒ Pour le giratoire : **30 000,00 €** (50 % à la charge de la Commune)
- ⇒ Pour la cantine : **9 600.00 €** (A la charge de la Commune en totalité).

Mr Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour valider le devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du Syndicat des Eaux.

Délibération concernant la modification des travaux de viabilisation pour NÉOTOA

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que NÉOTOA a fait l'acquisition d'une parcelle ZAC de la Huberderie 3^{ème} tranche.

Cet organisme souhaite implanter 4 constructions sur ce lot. Or, aujourd'hui il n'est prévu qu'un branchement en eau et électricité. Mr Le Maire indique que des devis ont été demandés au Syndicat des eaux et au SDE pour la pose de compteurs supplémentaires. A ce jour, aucun devis ne nous est parvenu. Mr Le Maire propose de reporter la décision au prochain Conseil.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour reporter la décision.

La commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner suivantes :

- 1) Le bien est situé rue de Bellevue, cadastré Section A N° 1214 et 1216, pour une superficie totale de 114 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission finances prévue le 27 février 2017.
- Commission voirie-urbanisme prévue le 22 février 2017.

Prochaine réunion le 13/03/2017 à 20h30